



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fête du 24 février 2023 : un artiste, une absinthe et un citoyen exemplaire

Comme chaque année depuis 2010, la commune de Val-de-Travers aura quatre bonnes raisons de célébrer le vendredi 24 février prochain dès 18h00 à Môtiers.



Une votation populaire à commémorer

La première bonne raison de se retrouver à Môtiers le vendredi 24 février prochain est simple : il s'agit de saluer la décision souveraine de la population des neuf « anciennes » communes qui a *in fine* donné naissance à Val-de-Travers quelques mois tard.

Cet événement festif organisé de 2010 à 2020 par les autorités communales permet également de rappeler le parcours parsemé d'obstacles qui a été celui de nombreux intervenants visionnaires, ambitieux et résolument orientés vers l'avenir entre octobre 1996 et le dimanche 24 février 2008. Un historique de ces étapes importantes est disponible sur le site internet de la commune : www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2019-04/190429-historique-note-histoire-vdt-chiffres.pdf

Après deux années « blanches » pour cause de pandémie, la fête de cette année est organisée par un comité issu de la société civile qui a décidé de reprendre le flambeau et de proposer un programme varié et parrainé par Jean-Marc Richard, le célèbre animateur de radio et de télévision. Que toutes ces personnes motivées soient ici chaleureusement remerciées pour leur engagement.

Un citoyen exemplaire à honorer

Le Prix citoyen est cette année remis à Pierre Aubert, entrepreneur mais surtout homme impliqué dans de nombreux projets humanitaires liés au traitement de l'eau dans les pays en voie de développement.

Plus récemment, il a lancé une action d'aide à l'Ukraine avec plusieurs autres Vallonniers en récoltant des habits chauds et du matériel pour la population ukrainienne restée au pays.

Ses qualités humanistes n'étant plus à prouver, la commune de Val-de-Travers ne peut que se réjouir d'avoir des habitants de cette trempe et se réjouit de l'honorer le 24 février prochain.

Une étiquette à découvrir

Réalisée par Martial Leiter, artiste connu et reconnu mondialement né à Fleurier, l'étiquette de la cuvée d'absinthe communale 2023 fait la part belle à l'humour et aux Fables de Jean de La Fontaine (à absinthe).

Fidèle à son style en noir et blanc, le dessinateur offre une belle composition à tous les amateurs d'illustrations et de liquide troublé.

CONTACT | Christian Reber, chancelier
Administration et protection de la population

+41 32 886 43 94 | christian.reber@ne.ch



Des lithographies de l'œuvre, en nombre limité, seront en vente au service de la culture, des loisirs et des sports (Grand-Rue 38, 2108 Couvet, 032 886 43 77, cultureloisirssports.vdt@ne.ch).

Une absinthe à déguster

Enfin, tel le sang qui irrigue le corps, l'absinthe coule et imprègne notre région, notre commune et aussi notre psyché. La fête de la commune est aussi l'occasion de rendre hommage à tous les créateurs, distillateurs, résistants, clandestins qui ont fait de Val-de-Travers le berceau de l'absinthe, certes, mais qui ont aussi permis à ce breuvage de survivre et de représenter autre chose qu'une simple boisson apéritive.

L'absinthe communale 2023, choisie à l'aveugle par un panel d'amateurs éclairés, pourra donc être dégustée (avec modération cela va sans dire) demain soir. Elle sera ensuite servie lors des manifestations officielles de la commune et pourra aussi être achetée au service de la culture, des loisirs et des sports ainsi qu'à l'accueil d'espaceVAL (rue du Clos-Pury 15, 2108 Couvet, 032 889 69 19, info@espaceval.ch).

Val-de-Travers, le 23 février 2023

LE CONSEIL COMMUNAL